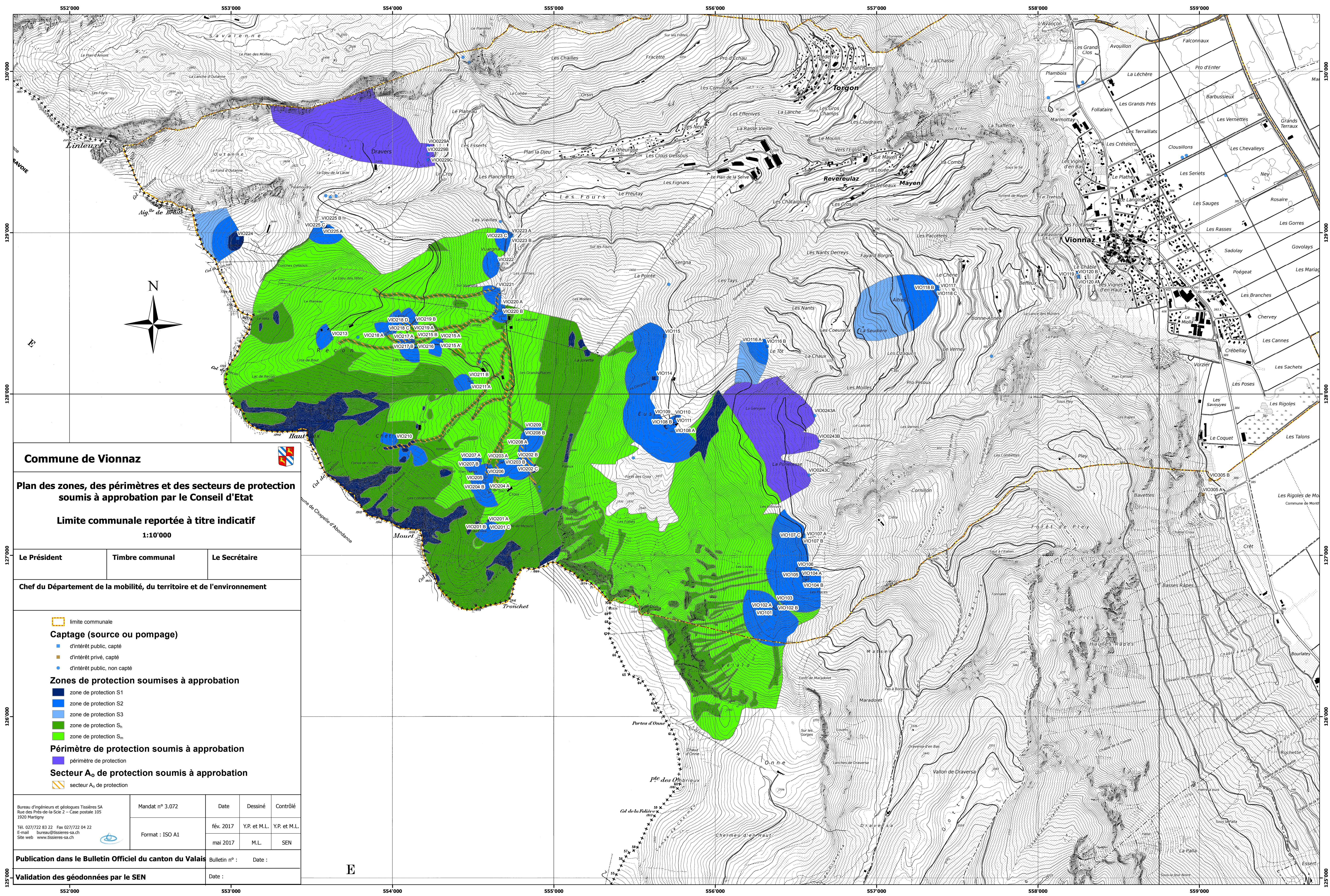




Commune de Vionnaz

Plan des zones, des périmètres et des secteurs de protection soumis à approbation par le Conseil d'Etat

Limite communale reportée à titre indicatif

1:10'000

Le Président	Timbre communal	Le Secrétaire
--------------	-----------------	---------------

Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

limite communale

Captage (source ou pompage)

d'intérêt public, capté

d'intérêt privé, capté

d'intérêt public, non capté

Zones de protection soumises à approbation

zone de protection S1

zone de protection S2

zone de protection S3

zone de protection S_n

zone de protection S_m

Périmètre de protection soumis à approbation

périmètre de protection

Secteur A₀ de protection soumis à approbation

secteur A₀ de protection

Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA
Rue des Prés-de-la-Sclè 2 – Case postale 105
1920 Martigny

Tél. 027/722 83 22 Fax 027/722 04 22
E-mail bureau@tissieres-sa.ch
Site web www.tissieres-sa.ch

Mandat n° 3.072

Format : ISO A1

Date

fév. 2017

mai 2017

Dessiné

Y.P. et M.L.

M.L.

Contrôlé

Y.P. et M.L.

SEN

Publication dans le Bulletin Officiel du canton du Valais

Bulletin n° : Date :

Validation des géodonnées par le SEN

Date :